

CONCOURS OFFICIELS
3 CONCOURS A, B et C

LICENCES OBLIGATOIRES POUR PARTICIPER
DANS TOUS LES CONCOURS DE A à Z

Pour toutes compétitions officielles, le certificat Médical est obligatoire

ENGAGEMENTS :

- ⇒ A, B, C + Spécial « FEMININ » + Cadets et Minimes + Concours Supplémentaires, Clos à 13 h 30, sauf Juin, Juillet et Août à 14 h 00,
- ⇒ Remise des licences à la table de marque et règlement de la participation
AVANT LE DEBUT DES PARTIES : 13 h 30 à 14 h 00 et 14 h 00 à 14 h 30 de Juin à Août
- ⇒ Jet du But à 14 h 00, sauf Juin, Juillet et Août à 14 h 30.

PARTICIPATION :

- ⇒ Par joueur : 4 euros,
- ⇒ Juniors (homogènes) : 2 euros,
- ⇒ Cadets & Minimes (homogènes) : gratuit (sauf si un concours jeune est organisé en parallèle. Voir point de règlement).

POINTS DE PENALITE DE RETARD :

- ⇒ 1/4 d'heure = 1 point (puis 1 point toutes les 5 mn avec 1 heure maximum).
- ⇒ Est déclarée éliminée de la compétition , l'équipe qui ne s'est pas présentée sur le terrain de jeu dans l'heure qui suit le début ou la reprise de la compétition

INDEMNITES :

Promotions	⇒ Participation : 4 euros + 15 % à 25 %
Départementaux	⇒ Participation : 4 euros + 25% au minimum avec les maximums suivants : Tête à Tête : 375 €, Doublettes : 750 € et Triplettes : 1 150 €
Régionaux	⇒ Participation : 5 € + montant unique alloué par les organisateurs : Tête à Tête : 750 €, Doublettes : 1 500 € et Triplettes : 2 250 €
Nationaux	⇒ Participation : 5 € pour un concours + montant unique alloué par les organisateurs : Triplettes : 3 750 €

REGLEMENT :

Application du règlement F.F.P.J.P. et des décisions du Comité de Vendée

A compter du 1^{er} janvier 2010, la saison sportive est organisée de la manière suivante:

- les concours Départementaux Séniors
- les concours spécifiques Minimes, Cadets, Juniors
- les concours Féminins
- les concours Mixtes
- les concours Vétérans

peuvent se dérouler en équipes hétérogènes, à l'exception des Challenges de District Seniors et District Féminin, qui doivent se dérouler en équipes homogènes (joueurs / joueuses du même club).

Le parallèle du Qualificatif Tête à Tête Seniors est organisé en Doublettes dans chaque District.

⇒ Concours spécifiques – Juniors – Cadets – Minimes - Benjamins :

- o Ces concours pourront se disputer en équipes hétérogènes.
 - Ces concours ne comportent pas de frais de participation.
 - La société organisatrice ne devra distribuer que des prix en nature.
- o Dès que 4 équipes au moins sont présentes sur le terrain, un concours Spécifique Jeunes doit être organisé.
- o S'il y a moins de 4 équipes à un de ces concours inscrit au calendrier : les équipes pourront participer aux concours Seniors. L'engagement de l'équipe est alors gratuit.
- o Les joueurs des catégories "Jeunes" sont autorisés à participer à un concours "Seniors" à Pétanque, à condition qu'il n'y ait pas de compétition qui leur soit réservée en parallèle.
- o Les Juniors peuvent participer aux concours Seniors et devront régler l'engagement des équipes Juniors, c'est à dire 2 € par joueur.
- o Les Cadets, Minimes et Benjamins pourront participer aux compétitions Seniors mais à condition soit :
 - de jouer avec un licencié majeur
 - d'être accompagné par un licencié majeur qui les encadre et qui dépose sa licence avec celle de l'équipe. L'engagement de l'équipe est alors gratuit.
- o Des concours organisés par le Comité, placés sous la responsabilité de la Commission des Jeunes, prépareront les Cadets et Minimes à leurs Championnats respectifs afin de promouvoir la Pétanque chez les Jeunes.
- o Tous les ans, une Journée des Jeunes sera organisée dans le but de recruter de nouveaux licenciés.

⇒ Rendement de points :

- Dans les concours Départementaux (y compris dans les concours féminins et seniors de 55 ans et plus) : rendement de points des joueurs Elites aux seuls joueurs de Promotion dans tous les concours de A à Z. Les Elites doivent l'annoncer avant le début de la 2^{ème} mène.
- Dans les concours Régionaux et Nationaux : aucun rendement de points.

⇒ Attribution de points :

Attribution de points dans tous les concours A Seniors y compris les concours Promotions (sauf Jeunes et Féminines, concours de 55 ans et +).

	Jusqu' à	Jusqu'à	Jusqu'à	Jusqu'à	Jusqu'à	Jusqu'à	Jusqu'à	Jusqu' à
National						128	256	512
Régional			32	64	128	256	512	Et +
Départemental		32	64	128	256	512	Et+	
Promotion	32	64	128	256	512	Et+		
Vainqueurs	1	2	3	4	5	6	7	8
Finalistes		1	2	3	4	5	6	7
Perdant 1/2			1	2	3	4	5	6
Perdant 1/4				1	2	3	4	5
Perdant 1/8					1	2	3	4

ROLE DE L'ARBITRE :

L'arbitre est le représentant du Comité Départemental de Vendée et se doit d'en faire respecter les Statuts et Règlements. IL EST LE SEUL JUGE SUR LE TERRAIN.

JURY - COMPOSITION :

- ⇒ L'arbitre du concours,
- ⇒ 1 membre du Comité Directeur (si possible), qui sera Président du Jury
- ⇒ 1 membre de la société organisatrice (Président de préférence),
- ⇒ 2 membres dirigeants de sociétés présents sur le terrain (Présidents de préférence).

Le Président, le Secrétaire Général, le Trésorier, ainsi que le Président de la Commission de Discipline, ne feront, en aucun cas, partie d'un jury de concours.

Celui-ci ne délibère qu'à la demande de l'arbitre et que pour des cas non prévus dans les règlements. Il est autorisé à retirer la licence à un perturbateur et la transmettre au Président Départemental (voir Code de Discipline).

RESULTATS : Les feuilles de concours complètes et correctement remplies, devront être adressées au Comité Départemental de Pétanque, Maison des Sports,
202 Bd Aristide Briand - BP 167 - 85004 La Roche Sur Yon Cedex, par le club organisateur, au plus tard le lendemain du concours revêtues de la signature du président et de l'arbitre. SOUS PEINE DE PENALITES